

MINOGEST - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en gestion vous offre :

-

MINOGEST - Profil enseignement

o Cours relevant de la discipline de la gestion

Minimum 19 crédit(s)

⊗ LECGE1113	Comptabilité I	Karine Cerrada Cristia Yves De Rongé Michel De Wolf	PR [q1] [45h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LECGE1213	Marketing	Nicolas Kervyn	PR [q1] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LECGE1222	Microéconomie	Arastou Khatibi Arastou Khatibi (supplée Johannes Johnen) François Maniquet	PR [q1 ou q2] [45h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LECGE1223	Gestion de la production et des opérations	Daniel De wolf (supplée Per Joakim Agrell)	PR [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐	X	

o *Mineure en gestion (initiation) [Programme pour tous les étudiants ayant accès à la mineure à l'exception des étudiants de l'EPL]*

o Cours fondamentaux (10 crédits)

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61

Responsable académique du programme: Marco Saerens (<https://uclouvain.be/repertoires/marco.saerens>)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: Anneliese Desbuquoit (<https://uclouvain.be/repertoires/anneliese.desbuquoit>)
- Conseillère aux études et personne de contact: Cécile Delannay (<https://uclouvain.be/repertoires/cecile.delannay>)

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Modalités d'inscription: 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

